



204 600 familles monoparentales dans les Hauts-de-France

La région Hauts-de-France compte près de 204 600 familles monoparentales, soit 23% de l'ensemble des familles. Ainsi, plus d'un enfant de moins de 25 ans sur cinq vit avec un seul parent, le plus souvent sa mère. Ces familles monoparentales doivent davantage faire face à des conditions de vie difficiles. Les mères isolées sont en effet moins présentes sur le marché du travail que les parents en couple avec enfants. Lorsqu'elles sont actives, elles pâtissent également d'un plus fort taux de chômage. Du fait d'un niveau de qualification plus faible que les parents vivant en couple, elles occupent également des emplois moins rémunérateurs : plus de deux mères isolées actives sur trois sont employées ou ouvrières. Ces facteurs contribuent à les exposer davantage à la précarité. Aussi, près de deux familles monoparentales sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté.

Vincent Bonjour, Élisabeth Cuchere

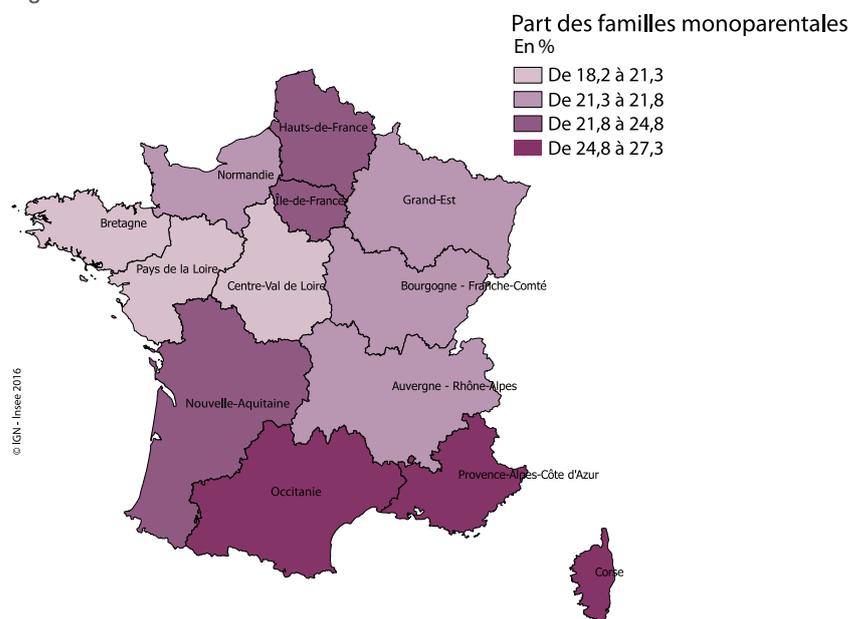
En 2013, 204 600 familles monoparentales (*définitions*) vivent dans la région Hauts-de-France. Ces familles représentent 22,8 % des familles d'au moins un enfant de moins de 25 ans, soit autant qu'en France métropolitaine. Près de 561 000 personnes sont ainsi concernées par ce mode de cohabitation.

Les Hauts-de-France se classent au sixième rang au niveau national pour la part de familles monoparentales (*figure 1*). Les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse et Occitanie sont en tête du classement avec respectivement 27,4 %, 27,3 % et 25,2 %.

Au sein de la région, c'est le département du Nord qui compte la plus forte proportion de familles monoparentales : 24,4 %. Les quatre autres départements ont une proportion inférieure aux moyennes régionale et nationale.

1 Les Hauts-de-France, sixième région pour la part de familles monoparentales

Part de familles monoparentales ayant au moins un enfant de moins de 25 ans par région en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013.

Du fait d'une population plus nombreuse, c'est également dans le Nord que réside près de la moitié des familles monoparentales de la région (46 %), suivi du Pas-de-Calais (24 %), l'Oise (13 %), la Somme (9 %) et l'Aisne (8 %).

Les parents seuls sont de plus en plus nombreux

Entre 1999 et 2013, la proportion de familles monoparentales a augmenté de 6,0 points au niveau régional, contre + 5,7 points au niveau national. Cette progression, légèrement plus importante, a ainsi rapproché la situation régionale du niveau national. Ce sont les départements de l'Oise et du Nord qui connaissent les plus fortes évolutions, avec respectivement + 6,3 points et + 6,2 points.

La progression de la monoparentalité n'est pas sans lien avec l'évolution des ruptures d'union, un tiers des parents seuls étant en 2013 des divorcés. Or, entre 1999 et 2013, la proportion de personnes divorcées dans la région est passée de 5,7 % à 7,1 %.

Une situation qui concerne surtout des femmes

Dans 84 % des familles monoparentales de la région, le parent en charge de la famille est une femme, soit une proportion comparable à la moyenne nationale (83 %).

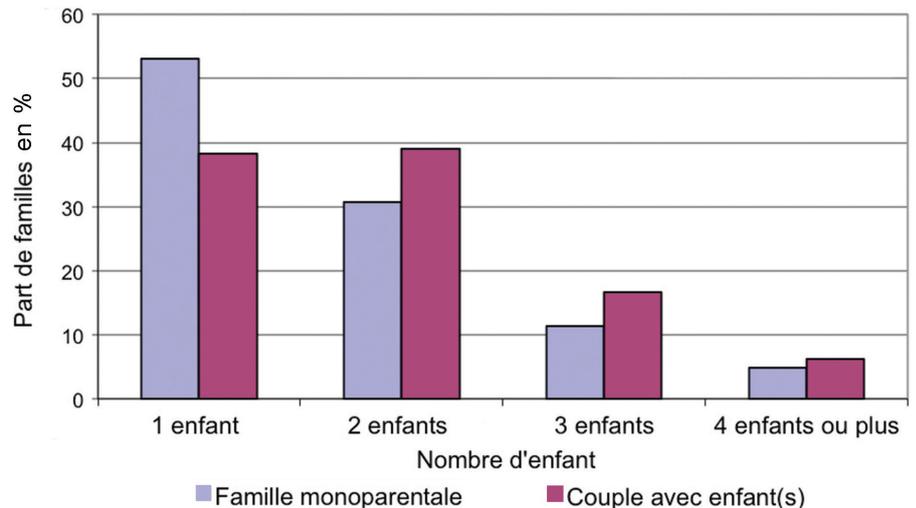
Dans les Hauts-de-France, les parents de famille monoparentale sont plus âgés que ceux vivant en couple. Ils sont respectivement 59 % et 54 % à avoir 40 ans ou plus.

Les femmes élevant seules leurs enfants sont plus âgées que les mères vivant en couple. En effet, 56 % des mères de famille monoparentale ont 40 ans ou plus, contre 49 % pour les mères vivant en couple. Concernant les pères de famille monoparentale, la différence est plus marquée : 77 % ont 40 ans ou plus contre 59 % pour les hommes en couple avec enfants.

La région se distingue toutefois du niveau national par sa proportion de mères de plus de 40 ans élevant seules leurs enfants, de 6,0 points inférieure à celle de la France

2 53 % des familles monoparentales de la région n'ont qu'un seul enfant

Répartition des familles par type et nombre d'enfants de moins de 25 ans en région Hauts-de-France en 2013



Source : Insee, recensement de la population 2013.

métropolitaine. Pour les hommes, la différence est peu marquée d'environ un point seulement.

Plus d'un jeune de moins de 25 ans sur cinq vit dans une famille monoparentale

Dans les Hauts-de-France, 21 % des enfants de moins de 25 ans vivent avec un seul parent. Cette proportion augmente sensiblement avec l'âge de l'enfant. De 13 % lorsqu'ils ont moins de 3 ans, elle monte à 23 % entre 11 et 17 ans jusqu'à 27 % entre 18 et 24 ans.

Ce constat s'explique par l'augmentation du risque de séparation avec l'ancienneté de l'union du couple. Les familles monoparentales comptent ainsi moins de jeunes enfants : 32 % ont au moins un enfant de moins de six ans, contre 47 % pour les familles composées d'un couple avec enfants.

Les familles monoparentales sont aussi moins fréquemment des familles nombreuses (figure 2) : 16 % ont trois enfants ou plus de moins de 25 ans, contre 23 % pour les couples avec enfants. Les parents isolés n'ayant qu'un enfant représentent 53 % des familles monoparentales, contre 38 % pour les couples avec enfants.

Les mères à la tête de famille monoparentale moins souvent actives

Le parent de famille monoparentale doit faire face aux obligations familiales, comme la garde des enfants, tout en représentant la seule source de revenus du foyer. Pourtant, les mères isolées sont moins souvent actives que celles des familles traditionnelles ou recomposées : 58 % contre 66 % en 2013 (figure 3). Cette plus faible présence des mères isolées sur le marché de l'emploi est plus marquée qu'au niveau national (61%).

En outre, les situations de chômage sont plus fréquentes dans les Hauts-de-France pour les mères à la tête d'une famille monoparentale. En 2013, dans la région, les mères isolées sont deux fois et demi plus touchées par le chômage que les mères vivant en couple avec un ou plusieurs enfants de moins de 25 ans (respectivement 22 % contre 8 %). Les différences en termes de qualification expliquent en partie cette situation sur le marché de l'emploi (figure 4). En effet, la proportion de mères isolées possédant le baccalauréat est inférieure de trois points à celles vivant en couple : le taux est de 16 % pour les unes et de 19 % pour les autres. De même, 18 % des mères de famille monoparentale sont diplômées du supérieur contre 31 % des mères vivant en couple.

Autre conséquence de ce plus faible niveau de qualification, les mères isolées occupent plus fréquemment des emplois moins rémunérateurs. Elles sont en effet davantage ouvrières (68 % contre 58 % pour les femmes vivant en couple avec enfants) et seules 7 % occupent un emploi de cadre (contre 10 % des mères vivant en couple).

3 Le taux de chômage des mères seules est deux fois et demi plus important que celui des mères vivant en couple

Situation sur le marché de l'emploi des mères seules et des mères vivant en couple (en %)

	Mères seules avec enfant(s)	Mères vivant en couple avec enfant(s)
Taux d'activité	57,8 %	66,4 %
Taux de chômage	22,2 %	8,3 %
Taux de femmes à temps partiel	30,8 %	32,3 %

Source : Insee, recensement de la population 2013.

Enfin lorsqu'elles ont un emploi, les mères de famille monoparentale travaillent à peine plus souvent à temps complet : 69 % contre 68 % pour les mères vivant en couple. La situation sur le marché du travail des hommes vivant sans conjoint avec leurs enfants apparaît toutefois moins défavorable : près de trois pères sur quatre ont un emploi à temps complet.

Les difficultés sont encore plus prégnantes pour les jeunes mères isolées

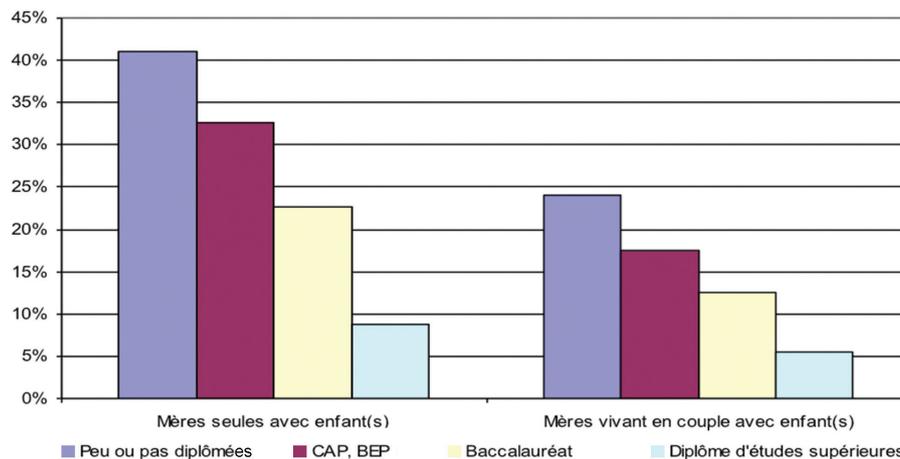
Les difficultés sur le marché de l'emploi affectent plus particulièrement les jeunes mères de famille monoparentale, notamment celles dont les enfants sont nés avant la fin des études ou le début de l'activité professionnelle. Ainsi, deux mères de moins de 30 ans sur cinq sont à la recherche d'un emploi lorsqu'elles sont à la tête d'une famille monoparentale, contre moins d'une sur cinq pour les jeunes mères vivant en couple. Seule une jeune mère isolée sur dix a suivi des études supérieures, alors qu'elles sont près d'une sur trois pour l'ensemble des mères de moins de 30 ans.

La pauvreté touche près de deux familles monoparentales sur cinq

Plus faiblement qualifiés, moins souvent insérés dans l'emploi et plus souvent au chômage, les parents de famille monoparentale sont davantage exposés à la précarité. Ainsi, en 2012, la moitié des familles monoparentales des anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie disposent respectivement d'un niveau de vie inférieur à 13 468 euros et 14 425 euros par an (figure 5), soit un montant inférieur de plus de 30 % à celui de la moitié des couples avec enfants.

4 Un risque d'être au chômage supérieur quel que soit le diplôme en Hauts-de-France en 2013

Taux de chômage des mères de famille selon leur dernier diplôme obtenu



Source : Insee, RP2013 exploitation complémentaire.

Les prestations sociales constituent bien souvent une part importante du revenu des familles monoparentales. En effet, près de 19 % du revenu disponible de ces familles proviennent des prestations sociales, contre 8 % pour les couples avec enfants.

Dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, 40 % des familles monoparentales vivent sous le seuil de pauvreté quand 19 % des couples avec enfants connaissent cette situation. La fréquence des situations de pauvreté est à peine moindre dans les trois départements de l'ancienne Picardie respectivement 34 % et 16 %.

Les familles monoparentales plus souvent locataires

Cette fréquente précarité financière joue sur la situation patrimoniale en matière de logement. Ainsi, seules 36 % des familles monoparentales des Hauts-de-France sont

propriétaires contre 70 % des couples avec enfants. Les familles monoparentales vivent plus souvent dans une habitation dépendant d'un organisme gestionnaire d'habitation à loyer modéré (HLM) : 37 % contre 14 % pour les personnes en couple avec enfants. En outre, les familles monoparentales résident plus souvent dans un appartement (42 %) que les couples avec enfants (15 %).

Leur logement sont en moyenne moins grands. Près de quatre familles monoparentales sur cinq vivent dans un logement de moins de 100 m², contre moins d'un couple avec enfants sur deux.

Enfin, ne disposant pas toujours de revenus suffisants pour subvenir à leurs besoins énergétiques, les familles monoparentales sont particulièrement exposées à la précarité énergétique : plus de 18 % sont confrontées à cette situation contre 7,3 % pour les couples avec enfants. ■

5 Près de deux familles monoparentales sur cinq vivent sous le seuil de pauvreté dans les anciennes régions Nord-Pas-de-Calais et Picardie

Distribution des niveaux de vie et taux de pauvreté des familles monoparentales (en nombre, en %)

	Familles monoparentales	Ensemble des ménages
Nord-Pas-de-Calais	1 ^{er} quartile	9 765
	Médiane	13 468
	3 ^e quartile	18 464
	Taux de pauvreté	39,7 %
Picardie	1 ^{er} quartile	10 428
	Médiane	14 425
	3 ^e quartile	19 563
	Taux de pauvreté	33,7 %
France métropolitaine	Taux de pauvreté	29,9 %
		14,3 %

Source : Insee, Filosofi 2012.

Définitions

Un **ménage** désigne l'ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté.

Une **famille** est une partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes. Elle est constituée :

- soit d'un couple vivant au sein du ménage, avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ;
- soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

Pour qu'une personne soit enfant d'une famille, elle doit être célibataire et ne pas avoir de

conjoint ou d'enfant faisant partie du même ménage. Un ménage peut comprendre zéro, une ou plusieurs familles.

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant lui-même). L'étude concerne les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans.

Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unité de consommation est calculé selon le principe suivant : w1,0 UC pour le premier adulte du ménage ; 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsqu'il vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est égal à 60 % de la médiane des niveaux de vie de l'ensemble de la population.

Insee Hauts-de-France
130 avenue du Président J.F. Kennedy
CS 70769
59034 Lille Cedex

Directeur de la publication :
Jean-Christophe Fanouillet

Référent étude qualité :
Élisabeth Vilain

Rédactrice en chef :
Nadine Lhuillier
ISSN 2493-1292
ISSN en ligne n° 2492-4253
© Insee 2017

Crédits photos :
© Laurent Ghesquière
© Anaïs Gadeau
© Laurent Rousselin

Pour en savoir plus

- Jamme J., « Les familles : plus en difficulté dans les centres urbains, plus favorisées dans les couronnes périurbaines », *Insee Analyses n° 3*, Insee Hauts-de-France, janvier 2016
- Buisson G., Costemalle V., Daguet F., « Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? », *Insee Première n° 1539*, mars 2015
- Bellavoine M., Le Scouëzec P., « Les Picards, parents plus tôt et plus souvent », *Insee Flash Picardie n° 1*, Insee Picardie, octobre 2014

